



Réduction du périmètre de sécurité de la marnière

Suite aux investigations réalisées fin 2025 par les entreprises Duval (puisatier) et Alise (cavités), un rapport a été transmis à la Mairie et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) pour accord. La DDTM a donné son accord pour la réduction du périmètre de sécurité de 60 mètres de diamètre à 8 mètres autour de la cavité.

Lors de sa dernière séance, le Conseil Municipal a pris une délibération en faveur de la réduction du périmètre et a transmis au Préfet de la Seine Maritime

Travaux de voirie rue des Rougemonts

Des reprises de travaux sur trottoirs ou en bordure ont été effectuées par l'entreprise RAMERY. La pose de bordures basses face à la mairie et au monument aux morts a pour but d'interdire le stationnement afin de permettre les manoeuvres des cars de ramassage scolaire et d'éviter la détérioration des trottoirs non prévus à cet effet.



1ère PÉRIODE 2026

Les jeunes gens (filles et garçons) nés en janvier, février, mars 2010 doivent se faire recenser dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire, à la Mairie de leur domicile aux jours et heures de permanences.

Cette démarche est obligatoire.

Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française) ainsi qu'un justificatif de domicile daté de moins de trois mois.



Le comptoir du primeur

Un primeur ambulant est présent tous les mercredis de 10h à 18h depuis le 14 janvier 2026. Son camion est stationné à côté de la salle polyvalente, près du hall d'entrée. Merci de lui réserver un accueil chaleureux.

Page 1

- Marnière - Périmètre de sécurité
- Travaux de voirie rue des Rougemonts
- Recensement 1ère période 2026
- Comptoir du primeur (Rappel)

Page 2

- Élections municipales
- Vote par procuration

Page 3

- La Servavillaise



Mairie de Servaville-Salmonville

Tél. 02.35.23.40.31

@ mairie@servaville-salmonville.fr

www.servaville-salmonville.fr

IMPORTANT
POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES LES 15 et 22 MARS 2026

- **Les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste bloquée.**
- **Vous ne pouvez ni ajouter de nom, ni en retirer.**
- **Le panachage n'est pas autorisé. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Si vous le faites, votre bulletin sera nul.**
- **Il est impossible de voter pour une personne non candidate.**
- **Vous allez également élire un Conseiller Communautaire et son suppléant**

Le bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires.

Les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.



Pour pouvoir voter, la pièce d'identité est obligatoire, vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)
- Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)
- Carte d'identité de parlementaire (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- Carte d'identité d' élu local (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le représentant de l'État
- Carte vitale avec photographie
- Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie
- Carte d'identité avec photographie ou carte de circulation (en cours de validité) avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- Permis de conduire (en cours de validité)
- Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Le permis de chasse délivré par l'Office national de la biodiversité n'est pas valable.

Attention

Vous devez présenter l'original du document. Une photographie ou un téléchargement sur smartphone ou une photocopie ne sont pas acceptés.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le vote par procuration

Si vous ne pouvez pas vous rendre au bureau de vote le jour du scrutin, vous pouvez quand même exercer votre droit de vote : **la procuration.**

Le principe :

Vous confiez votre vote à une personne de confiance, appelée **mandataire**, qui votera à votre place dans votre bureau de vote.



 La démarche est désormais simplifiée grâce au site officiel de l'État :



www.maprocuration.gouv.fr

Comment ça fonctionne ?

- 1** Vous faites votre demande de procuration en ligne sur **maprocuration.gouv.fr**
- 2** Vous faites **vérifier** votre identité (gendarmerie, commissariat, mairie, ou via l'**identité numérique** si vous en disposez)
- 3** Votre **procuration** est transmise automatiquement à votre commune



Qui peut être mandataire ?

-  Un électeur inscrit sur une liste électorale
-  Pas obligatoirement dans la **même** commune
-  Une personne peut détenir **au maximum** une seule procuration établie en France



Conseil pratique : Nattendez pas le dernier moment.

Même si la démarche est plus simple, les délais administratifs existent.



www.maprocuration.gouv.fr

La **procuration** est un outil essentiel pour permettre à chacun de participer à la **vie démocratique.**



Le Comité des Fêtes a le plaisir de vous annoncer le lancement de son 1^{er} évènement de l'année : la Servavillaise, une course/marche adultes et enfants (à partir de 7ans) et même accompagnée de nos amis canins.

Cette 1^{ère} organisation sera placée sous le signe de la convivialité, la bonne humeur et l'esprit sportif mais aussi, pourquoi pas, du défi et du dépassement de soi pour les participants.

Tout ceci afin de lancer la saison des festivités dans notre commune de la plus belle des façons avec l'arrivée du Printemps.

Inscriptions par mail à comiteam.servaville@gmail.com ou au 06 63 14 05 64 (Fabien se fera un plaisir de vous renseigner).

Nous espérons les participants nombreux mais également les supporters pour soutenir tous les courageux/ses.

Restauration (bar à pâtes) et buvette sur place ouverts à tous le midi.

Règlement et informations disponibles en scannant le QR code.

